



L'ALCANTARA

XX^e ANNEE - N° 6782 - VENDREDI 23 MAI 1909

BUREAUX : LILLE - 15, rue d'Angleterre - Téléphone 472

5 CENTIMES

DE ROUBAIX-TOURCOING

5 CENTIMES

BUREAUX : ROUBAIX - 35, rue de Vell-Abrévoué - TOURCOING - 85, rue des Ursulines

La cause

Tout est vraiment sens dessus dessous, non seulement dans le monde politique mais encore dans l'organisation sociale.

Nos sans-Dieu ont nourri la prétention de rester maîtres, comme si la formule sans Dieu ni maître pouvait être tronquée. Et les événements se précipitent qui font ressortir à quel état d'anarchie est descendue la France.

Rétablissons les maîtres ou nous sommes perdus ! clament les sectaires du radicalisme.

Rétablir les maîtres ? C'est très bien. Mais, lesquels ? Les maîtres, ou les prendre ? Qu'en avez-vous fait ? Aux maîtres, il faut une autorité ; qu'avez-vous fait de leur autorité ? Les maîtres, vous les avez réduits à obéir aux caprices nés de vos besoins, de vos antipathies et de vos rancunes. Vous les avez condamnés à toutes les sales besognes que vous auriez peut-être répugné à faire vous-mêmes, à distribuer faveurs et prébendes à qui vous plaisait, disgrâces et misères à qui vous déplaissait.

Demandez donc aux postiers quels sont les maîtres dont vous demandez la restauration ? Ils vous répondront : Les maîtres sont la faveur, la vénalité et l'injustice. Et si le sentiment du respect de l'autorité s'est ainsi effondré dans un corps qui, il ne faut pas l'oublier, fut, jusqu'à ce jour, un corps d'élite, c'est, à n'en pas douter, que les détenteurs de l'autorité ont été indignes de l'exercer.

Les scandales s'accumulent au point que si la fatigue ou la maladie oblige un journaliste à remettre au lendemain la sténographie de l'un, le lendemain celui-ci est dépassé par un autre scandale, et au bout de la semaine ce n'est plus d'un scandale, c'est d'autant de scandales qu'il y a de jours dans la semaine qu'il faut entretenir le lecteur.

Remarquez-le bien, tous les scandales sont de même nature. Ils ont toujours pour source l'influence parlementaire recherchée, sollicitée, achetée par tous les moyens, voire les plus inavouables.

Nous fîmes pris d'une belle indignation à l'assemblée de 1885-1889, quand nous apprîmes le trafic des décorations. Un président de la République en tomba ! Aujourd'hui, c'est l'indignation qui est tombée. Et tous les siges du Parlement se disent depuis vingt ans : Tiens, mais si les décorations peuvent se vendre, bien d'autres choses peuvent entrer dans le commerce, et les places, les avancements, les impunités, sont inscrits dans les comptes courants des hommes politiques.

Qu'est-ce que c'est donc que l'organisation Marix, sinon une agence de placements, d'avancements et d'impunités par le moyen des influences parlementaires ?

Vous ne trouvez pas une seule de ces organisations criminelles dénoncées à la justice, sans qu'aussitôt trente, quarante ou cinquante parlementaires éprouvant le besoin de se dénoncer eux-mêmes, en assurant qu'ils n'ont pas touché ?

Eh ! certes, il en est, il doit en être qui n'ont pas touché parmi ceux dont l'influence a été employée ; mais il n'en est peut-être pas un dont l'influence n'ait contribué à faire toucher.

Voilà Marix, le chef de bande ! Il est parvenu aux plus hautes et aux plus redoutables fonctions de la justice militaire.

Comment est-il arrivé là ? D'où vient cette ascension d'une rapidité prodigieuse ? Est-il un de ses chefs qui l'ait désigné pour ce poste exceptionnel ? Nullement. Mais écoutez les parlementaires :

— Marix m'a été présenté comme un bon maçon, dit l'un, et j'ai le recommandé.

— Je l'ai recommandé, dit l'autre, parce que, dans telle Loge, on m'a dit que c'était un bon républicain.

Et celui-ci comme celui-là assurent qu'ils ne l'ont pas connu autrement.

C'est possible, mais Marix ne l'a connu à fond, par la façon même dont ils l'ont recommandé.

Il a su que leur influence était à qui voudrait s'en servir, et il s'en est servi, et il en a trafiqué.

— Nous n'en sommes pas moins innocents, disent les parlementaires.

— Vous êtes les plus coupables, Messieurs, pour qui le titre de franc-maçon couvre toutes les marchandises, même les plus abjectes. Et n'allez pas dire que vous vous complaisiez pour les escrocs sont choses normales et permises. En définitive, quelque nombreux que vous soyez dans le Parlement, vous n'êtes pas tout le Parlement, et ce sont toujours les mêmes noms qui surgissent dans les affaires scandaleuses et véreuses, toujours les mêmes noms qui font que ces affaires sont étouffées, parce que la scandale serait trop grand ! Tou-

jours les mêmes noms qui couvrent le Parlement de honte !

A ceux qui se demandent pourquoi ce mouvement populaire invincible qui s'élève contre l'autorité, je dirai : Regardez le Parlement ; il a dégradé l'autorité, en lui prescrivant d'être injuste, il a soulevé l'opinion publique contre l'autorité, parce que l'autorité, sous les ordres du Parlement, n'a pratiqué que les passe-droits, la faveur, l'oppression ; elle a favorisé la forfaiture, elle s'est prêtée à la concussion ; elle s'est montrée indigne d'être l'autorité. Comment s'étonner que l'autorité soit entrée dans le mépris de l'honnêteté publique ?

J. B.

LA C. G. T. SE DIVISE

Démission de MM. Niel et Thil

Le Comité confédéral de la C. G. T. a poursuivi, hier soir, la discussion engagée la veille sur les incidents récents.

Le premier des dix-neuf orateurs inscrits, M. Pataud, expliqua avec documents à l'appui son intervention au meeting de l'Hippodrome.

M. Griffuelhes développa ensuite la thèse révolutionnaire déjà présentée par M. Fyvet. Tous deux ont été reprochés à M. Niel d'avoir provoqué l'échec du mouvement.

A la fin de la discussion, le Comité avait à choisir entre trois ordres du jour. Le premier de M. Péricat : « Le Comité rétractant les paroles prononcées à Lens... » Le second était l'ordre du jour pur et simple réclamé par les réformistes. Le troisième, émanant de M. Blanchard, réclamait une enquête pour découvrir les responsabilités dans l'échec de la grève générale.

L'ordre du jour pur et simple, qui a la priorité du droit, ne recueillit que 39 voix contre 60 et 7 abstentions. Il est à remarquer que plus de 30 délégués des Bourses et des Fédérations avaient quitté la salle avant le vote.

A la proclamation de ce résultat, M. Louis Niel déclara qu'il ne jouait pas

pouvoir conserver plus longtemps les fonctions de secrétaire général. M. Thil, secrétaire adjoint, annonça qu'il se solidariserait avec le secrétaire général.

La séance fut levée aussitôt. Ce succès des révolutionnaires n'aura pas de lendemain, assurèrent certains réformistes, car MM. Guérard et Niel, pour ne citer que les chefs les plus notables des modérés, vont organiser en face de la C. G. T. révolutionnaire une C. G. T. réformiste, qui aurait pour elle l'influence et rallierait à elle la majorité.

L'Agence Marix et Cie

Les casinos

On s'occupait de tout à l'Agence Marix. On vendait les grâces, on vendait les autorisations de jeux, on vendait les suris.

C'est ce qui ressort de l'interrogatoire subi, hier, par Sérès.

Le complice de Marix, sur l'invitation de M. le juge d'instruction André, est entré, en effet, dans quelques détails sur les affaires traitées par le capitaine juif.

Il a raconté, notamment, que Marix s'était vanté d'avoir obtenu une autorisation de jeux à un casino d'Amiens et d'avoir fait rendre cette lettre au casino du Mont-Dore.

L'argent du capitaine

Demain, le capitaine franc-maçon aura, à son tour, à s'expliquer sur les documents saisis chez lui.

Il aura, surtout, à indiquer d'où provenaient les sommes considérables, s'élevant à 12 000 francs, qu'il plaçait dans des banques.

Les reçus de ces versements font partie des pièces saisies chez l'officier. Ils constituent, affirme-t-on, la preuve, tout au moins indirecte, des escroqueries commises par le capitaine.

Hauts magistrats mis en cause

Un de nos confrères du matin a publié la suggestive note que voici :

Nous avons pu rencontrer, hier soir, une personne qui possède le dossier complet de ce prétendu « Panama », que serait l'affaire Marix-Sérès.

« Je n'ai pas a-t-elle dit, écrit à M. le juge d'instruction André, à l'effet d'être entendu par lui, en présence de M^{rs} Lagasse et de Monzie, avocats des deux inculpés.

« Ce n'est pas que j'aie l'intention d'excuser ceux-ci. Mais, puisqu'on les poursuit, ce que j'ai à dire, c'est qu'il y a d'autres coupables, et surtout de plus grands coupables que Marix et Sérès.

— Lesquels ?

— Laissez-moi les révéler d'abord au juge. J'espère recevoir incessamment sa convocation. S'il tardait à me l'envoyer, je ferais ainsi connaître, manifestement, on veut étouffer l'affaire, alors je vous dirais ce que je sais. Ce ne sont point des paroles, ni des hypothèses... Ce que je possède, ce sont des documents, des faits précis, véritables, et qui feront rejeter les responsabilités de ces scandales jusque sur des hommes insoupçonnés. Il faut que tous ces coupables payent, et non pas seulement quelques-uns.

Pouvez-vous, au moins, nous dire à quelle catégorie sociale appartiennent les hommes que vous allez désigner ?

— Ce ne sont plus des parlementaires, mais des magistrats et lesquels ! Oui, de hauts magistrats qui, dans l'exercice de leurs fonctions, ont abusé de l'autorité qu'eux leur confèrent ; des officiers ministériels qui ont, à l'aide de procédés extraordinaires, obtenu des choses non moins extraordinaires.

Tout cela, vous allez le connaître, je vous le dirai si vous promettez que vous saurez tout d'ici à quelques jours.

Un témoin qui ne parlera que devant le juge

Récemment, M. le juge André était avisé, par une note émanant de M. Hennion, directeur de la Sûreté générale, qu'un représentant de commerce d'Argenteuil, M. P. Kuehn, avait, par une lettre adressée au ministère de l'Intérieur, fait connaître qu'il était à même de fournir, sur l'affaire Marix, des indications précieuses.

Le magistrat délivra aussitôt une Commission rogatoire, qui, visée à Versailles par M. Côme, juge en cette ville, fut transmise à M. Bichon, commissaire de police d'Argenteuil. M. Kuehn fut prié de passer au bureau de M. Bichon, et, hier matin, à 9 heures, il était invité à raconter ce qu'il savait.

M. Kuehn est un ancien inspecteur de la Sûreté générale, qui, dernièrement, avait vainement sollicité, par lettre, un secours, à titre d'ancien fonctionnaire. On ne lui avait pas répondu. C'est alors qu'il avait insisté, en annonçant qu'il avait à faire des révélations sur le passé de l'ancien rapporteur du Conseil de guerre.

Or, lorsqu'il se trouva en présence de M. Bichon, M. Kuehn a nettement refusé de fournir le moindre renseignement. Il ne parlera, a-t-il dit, que sans intermédiaire, soit au procureur général, soit au juge d'instruction, soit à M. Hennion.

Gazette

Échos du monde radical et maçonnique

La Fédération radicale et radical-socialiste de la Seine offrait hier un punch à quelques « personnalités » du parti radical. C'est dans la salle des Fêtes du Grand-Orient que ces Messieurs ont bu et palabré.

Tous, plus ou moins compromis avec le F. Marix, ils ont poussé des gémissements plaintifs et réglementaires.

Gémissez, gémissez, Fr...
La famille Dreyfus, Ulmo, Marix, Dupont et C^{ie}

Cette grande et peu sympathique famille fait bien parler d'elle !

Nous avons donné l'autre jour, d'après la Libre Parole, les liens de parenté entre Dreyfus, Ulmo et Marix.

Voici maintenant, toujours d'après la Libre Parole, la parenté qui relie Dupont, l'homme des scandales de la marine aux juifs sans-nommes.

Celui-là, ce Dupont, ne serait qu'un juif hollandais du nom de Van den Bruck, traduit en « Dupont » pour les commodités de la situation. Il aurait épousé une juive parente d'Alfred Dreyfus, comme son patron et protecteur Thomson a épousé la fille de Crémieux.

Dites donc, entre nous, est-ce que nous ne pourrions pas nous arranger pour flaquez toute cette bande à la porte et rendre la France aux Français honnêtes ?

F.-M. voleurs de pauvres

Une ancienne famille de Nesle (Somme), très connue par ses libéralités intelligentes, la famille Hennecart, avait fondé une rente annuelle de 120 francs, destinée à fournir des vêtements, à l'occasion de la Première Communion aux enfants pauvres qui se distinguaient par leur assiduité et leur application au catéchisme.

Depuis de longues années, depuis près d'un siècle, cette rente de 120 francs était annuellement distribuée selon les vœux de leur testament. L'année dernière, exécutés les charges qu'elle avait formellement acceptées, à la grande satisfaction des pauvres de Nesle.

Les F.-M., égoïstes et ennemis des pauvres, viennent de faire prendre une décision administrative, à l'occasion de laquelle les 120 francs donnés par M. Hennecart.

Grand est l'émoi provoqué dans la population indigente par cette odieuse mesure.

Les catholiques de Corbie et les travailleurs de la boulangerie

A la suite d'un rapport sur le repos hebdomadaire, présenté au Congrès catholique de Corbie (Somme), 27 familles ont déjà donné à deux des boulangeries de Corbie l'ordre de leur apporter, le samedi, le pain nécessaire pour la journée du dimanche.

Le clergé a donné l'exemple, et maintenant, le pain béni est livré le samedi.

Ces petits faits sont dédiés à ceux qui doutent de l'efficacité des Congrès catholiques.

Le scandale de la marine

Le zèle de la Commission d'enquête est-il inspiré uniquement par le souci du bien public ? — Ce que prétendent les amis de M. Thomson — M. Dupont associe la question la plus complète. Certains papiers, dit-on, le protègent contre tout zèle indiscret — M. Clemenceau continue à avoir une veine de pendu — Pas de diversion, dit l'ancien Bien-être. La Commission a tout découvert bien autrement intéressantes — On limitera le scandale au mieux des intérêts de la Marianne et radicale.

Le scandale de la marine continue à défrayer toutes les conversations des salons. Les journaux d'hier n'ont apporté aucun fait nouveau. Les papiers saisis sont toujours sous scellés au ministère de la Marine ; ils ne seront dépouillés qu'aujourd'hui. Nul doute, d'ailleurs, qu'on y trouve les deux pièces recherchées par la Commission d'enquête : la lettre du général Gosset, directeur de l'artillerie au ministère de la Marine, transmettant au ministre la plainte pour tentative de corruption de l'agent du contrôle détaché à Uieux, et le dossier lui-même de cet établissement.

Il faut bien avouer que le zèle de la Commission n'est pas inspiré uniquement par le souci du bien public. On reproche surtout à M. Delcassé d'exercer une rancune personnelle contre M. Thomson.

Dans sa déposition, disent les amis de l'ancien ministre de la Marine, M. Dupont n'avait fait aucune difficulté de reconnaître qu'il avait emporté quelques papiers et avait ajouté qu'il les tenait à la disposition des enquêteurs. Dans ces conditions, était-il bien nécessaire de procéder à des perquisitions ?

Au surplus, ajoutent ces mêmes amis, la rancune féroce de Delcassé a tout combiné pour grossir le scandale et frapper vivement l'imagination de la foule : séances de nuit, visites nocturnes au garde sœurs, conciliabules secrets, indignations théâtrales.

Ce n'est pas tout. Les partisans de M. Thomson passent de la défense à l'attaque. Ils insinuent que le dépouillement des papiers saisis pourrait bien réserver des surprises à l'ancien ministre des Affaires étrangères, qu'on pourrait même découvrir certains papiers et trouverait peut-être ajouté qu'il les tenait à la disposition des enquêteurs. Dans ces conditions, était-il bien nécessaire de procéder à des perquisitions ?

Quant à M. Dupont, il affecte la plus complète quiétude. Les méchantes langues expliquent cette sérénité d'âme de la manière suivante : « L'ancien chef du Cabinet de M. Thomson a mis en lieu sûr les papiers les plus intéressants. Ces papiers le protègent contre le zèle de la justice maritime de la Commission. »

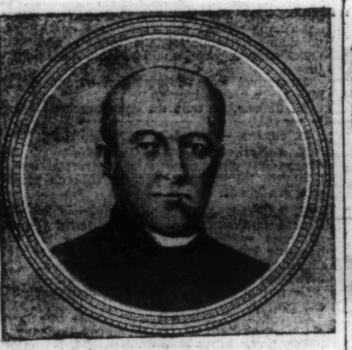
Quelques candidats à l'Académie française



S. G. Ngr de CABRIÈRES



P. Stephen LIÉGEARD



Ngr DUCHESNE

Candidats au fauteuil du cardinal Mathieu



P. Edouard DRUMONT



P. Emile BOUTROUX



P. Marcel PRÉVOST

Candidats au fauteuil de M. Victorien Sardou

UNE NOUVELLE FONDATION CARNEGIE

5 millions pour récompenser les héros français

Le Conseil de l'Université de Paris a offert, hier, officiellement un déjeuner dans les salons de la Sorbonne au milliardaire américain André Carnegie.

M. Carnegie a manifesté son intention de créer en France une fondation chargée de répartir le revenu de 5 millions entre les auteurs d'actions héroïques.

Un Comité composé de 25 à 30 personnalités françaises de marque, appartenant aux milieux politiques, scientifiques, universitaires, etc., sera nommé pour l'administrer.

Pour le rétablissement des processions

La pétition qui circule à Boulogne-sur-Mer, pour demander au Conseil municipal le rétablissement des processions, compte actuellement 6 066 signatures.

Un clou chasse l'autre

De M. Urbain Gohier, dans l'Œuvre :

Les scandales de la marine ont repoussé dans l'ombre l'affaire Steinheil.

La seconde grève des postiers a été machinée par le gouvernement pour étouffer les scandales de la marine.

L'affaire Marix fait oublier les « dessous » singuliers de la grève.

En ressuscitant l'affaire Steinheil avec l'histoire des lévites et de la femme rousse, on distrairait l'attention de l'affaire Marix, et on prépare un non-lieu pour la dangereuse lég.

Un de ces jours, tout de même, sortira le dossier des casinos-tripots de Seine-et-Oise, et des casinos-tripots de Normandie. Si le Rappel suivait cette piste, MM. Clemenceau et Maujan pourraient passer de vilains moments. Ah ! quel malheur d'avoir un frère ! d'avoir un fils ! d'avoir un sous-secrétaire ! et d'avoir besoin d'argent !

Les Instituts catholiques et les collèges libres

Sous ce titre, M. le chanoine Crosnier adresse aux parents chrétiens dont les fils vont quitter le collège, les conseils les plus judicieux et les plus autorisés. MM. les supérieurs et directeurs de collèges libres s'efforcent à répandre ce tract dans les familles de leurs grands élèves.

4 pages in-8° à 2 colonnes. Tract première série, n° 3. La douzaine : 0 fr. 40 ; le cent, 0 fr. 60 ; le mille, 5 francs. Port en sus.

Une enveloppe affranchie à 0 fr. 05 contient 12 exemplaires ; un paquet affranchi à 0 fr. 35 en contient 100 ; un colis postal de 5 kilos (0 fr. 85 en gare, 1 fr. 05 à domicile) en contient 500.

Écrire à l'Œuvre des tracts, 5, rue Bayard, Paris, VIII.

Du même auteur, dans la même collection : Pour les petits enfants de France ; de la défensive à l'offensive (70^e mille).

ADVENIAT REGNUM TUUM

Dieu protège la France !

Vendredi 28 mai - SAINT GERMAIN

JEUDI 27 MAI 1909

La journée

La Chambre a interrompu la discussion de la convention avec les Messageries maritimes pour reprendre le débat sur les Conseils de guerre.

La grève des inscrits maritimes marseillais a immobilisé 40 vapeurs. Le service postal avec la Corse et l'Algérie est assuré par des contre-torpilleurs.

Les révolutionnaires l'ont emporté, hier, par surprise. — 30 délégués étant absents. — Au Comité de la C. G. T. ; M. Niel, en présence de l'échec de l'ordre du jour réformiste, a donné sa démission de secrétaire général.

Le Conseil de discipline des P. T. T. a prononcé ce matin de nouvelles révocations.

L'Académie française a procédé, cette après-midi, à un double scrutin, afin de pourvoir à la succession du cardinal Mathieu et de M. Victorien Sardou.

La première élection n'a pu aboutir. Après le 5^e tour, cette note est communiquée : « L'élection du successeur du cardinal Mathieu est remise à une date ultérieure. »

M. Marcel Prévost a été élu au 4^e tour, au fauteuil de Victorien Sardou.

L'instruction de l'affaire Marix se poursuit. M. André a entendu M. Sérès.

Une violente tempête, sur les côtes de Bretagne, a causé de nombreux sinistres.

ETRANGER. — Les Jeunes-Turcs poursuivent une impitoyable répression que le sultan sanctionne.

On a pendu ce matin, à Constantinople de nombreux condamnés.

Le Conseil de discipline des P. T. T.

Une nouvelle charrette de révoqués

Le Conseil de discipline des P. T. T. s'est réuni à nouveau ce matin au sous-secrétariat d'Etat et a jugé les différents agents, sous-agents et ouvriers ayant pris part au dernier mouvement gréviste et dont le cas n'avait pas encore été examiné.

En ce qui concerne les ouvriers qui étaient représentés au Conseil par MM. Pajot et Rumard, les révocations ont été prononcées contre MM. Chobeaux, monteur aux services téléphoniques, et Marmontier, même emploi.

MM. Perrusse, courrier ambulancier, Taboulot et Lacombe, de la recette principale, ont été également révoqués, ainsi que MM. Calvet, ambulancier, et Laval, courrier ambulancier.

MM. Bourrelly et Choraux représentaient les agents au Conseil de discipline.

Enfin, pour les sous-agents, les révocations de Jabouyna, chargeur, et Pangrani, facteur des postes, ont été également décidées.

Les sous-agents étaient représentés par MM. Roblet et Laryée.

Comme on le voit, parmi ces révoqués, sont des militants notoires. C'est donc un service réel que la Bonne Presse rend à la pitié de publier en ses Vies de Saints avec une bonne illustration, une « abrégée du Bienheureux, très soignée. Ce fascicule est vendu 0 fr. 50 le port, 0 fr. 50. Un exemplaire sous 0 fr. 05 (port, 0 fr. 05).

Une belle vie

La vie du bienheureux Eudes, qui occupe une place si importante dans les Annales de l'Eglise, est peu connue. C'est donc un service réel que la Bonne Presse rend à la pitié de publier en ses Vies de Saints avec une bonne illustration, une « abrégée du Bienheureux, très soignée. Ce fascicule est vendu 0 fr. 50 le port, 0 fr. 50. Un exemplaire sous 0 fr. 05 (port, 0 fr. 05).